

DÉFICIENCE MOTRICE



Les origines

Les troubles de la motricité diffèrent en fonction de l'origine de l'atteinte. Ils peuvent entraîner une atteinte totale ou partielle de la mobilité et parfois une difficulté à communiquer.

Définition

■ Les affections ostéoarticulaires :

Déficiences motrices les plus nombreuses, elles comprennent notamment les malformations et les amputations, les pathologies rachidiennes et discales, dont les scolioses graves, ainsi que les lésions inflammatoires, infectieuses ou rhumatismales, telles que la polyarthrite rhumatoïde ou les spondylarthrites ankylosantes.

■ Les affections cérébrales :

Elles comprennent l'infirmité motrice-cérébrale (IMC), les accidents vasculaires cérébraux (AVC) et les encéphalopathies dont les scléroses en plaques (le traumatisme crânien grave a été classé avec les déficiences mentales, en raison de ses répercussions mentales).

■ Les affections médullaires et neuromusculaires :

Elles comprennent notamment les lésions médullaires qu'elles soient traumatiques ou médicales, le spina-bifida, l'insuffisance médullaire et autres myélopathies, les amyotrophies spinales et les affections neuromusculaires graves dont les myopathies.

■ Les autres affections motrices :

Elles concernent notamment les lombalgies ou dorsopathies.



Classement

Les personnes déficientes motrices peuvent se classer en deux catégories :

- les personnes à mobilité réduite qui se déplacent difficilement avec ou sans cannes ou béquilles,
- les usagers en fauteuil roulant qui ne peuvent se déplacer qu'avec ce type d'aide technique qui peut être manuel ou électrique.

Rééducation, compensation

Elle vise à entretenir et récupérer les capacités du patient et le réadapter à son environnement pour lui permettre l'autonomisation en vue de sa réinsertion familiale ou professionnelle. Elle mobilise un plateau technique constitué d'une équipe pluridisciplinaire, coordonnée par le médecin de rééducation :

- le kinésithérapeute (coordination des préhensions, marche...),
- l'ergothérapeute (réapprentissage des gestes avec ou sans aide technique ou appareillage),
- l'orthoprothésiste (petits et grands appareillages à titre provisoire ou définitif),
- l'orthophoniste (troubles du langage),
- le psychomotricien,
- l'assistant social.

Tous ces efforts ne peuvent aboutir qu'avec la démarche active du patient.

Incapacités ou capacités réduites liées à la déficience motrice, ses troubles associés ou à son appareillage :

- se déplacer,
- exercer certaines activités et les coordonner par suite de gestes impossibles (amputations, paralysies...),
- communiquer (parler, écrire) : infirmes moteurs cérébraux par exemple.

Pascal G., viticulteur, handicap moteur

Grille d'analyse Situation de formation

Problèmes d'accessibilité liés à la situation de handicap	Techniques de compensation possibles
L'accessibilité physique :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès aux lieux de formation, ■ Accès à l'intérieur des locaux de formation 	<ul style="list-style-type: none"> → Aides à la mobilité. → Adaptation de l'environnement. → Adaptation de la formation. → Auxiliaire professionnel.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Soins médicaux 	<ul style="list-style-type: none"> → Auxiliaire de vie. → Intervenant externe.
L'accessibilité à la communication :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Troubles de la parole 	<ul style="list-style-type: none"> → Auxiliaire professionnel. → Nouvelles technologies.

Grille d'analyse Situation de travail

Problèmes d'accessibilité liés à la situation de handicap	Techniques de compensation possibles
L'accessibilité physique :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accessibilité aux lieux de travail 	<ul style="list-style-type: none"> → Aides à la mobilité - véhicules adaptés, - transport spécialisé.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Déplacements à l'intérieur des locaux de travail 	<ul style="list-style-type: none"> → Adaptation de l'environnement professionnel.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestes professionnels ■ Charges physiques : manutentions, ports de charges, flexions, extensions ■ Charges mentales : horaires, rythmes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> → Adaptation de l'outil de travail, de l'organisation du travail par des solutions techniques ou organisationnelles. → Aménagement des horaires.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Evènements insolites et dysfonctionnements 	<ul style="list-style-type: none"> → Amplification de la sécurité.
L'accessibilité à la communication :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Troubles de la parole 	<ul style="list-style-type: none"> → Nouvelles technologies (synthèse vocale – supports écrits). → Auxiliaire professionnel.